



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

G.731

**ASPECTS GÉNÉRAUX DES SYSTÈMES
DE TRANSMISSION NUMÉRIQUES
ÉQUIPEMENTS TERMINAUX**

**ÉQUIPEMENT DE MULTIPLEXAGE MIC
PRIMAIRE POUR FRÉQUENCES VOCALES**

Recommandation UIT-T G.731

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation G.731 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.4 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation G.731

ÉQUIPEMENT DE MULTIPLEXAGE MIC PRIMAIRE POUR FRÉQUENCES VOCALES

(Genève, 1972; modifiée par la suite)

Le CCITT,

considérant

que des systèmes à modulation par impulsions et codage (MIC) sont déjà employés dans divers pays, en particulier pour procurer un grand nombre de circuits téléphoniques à petite distance sur certaines paires dans des câbles existants, et afin de diminuer le nombre de systèmes MIC différents procurant des circuits utilisables dans des communications internationales,

recommande

que les Administrations intéressées choisissent entre les deux équipements de multiplexage MIC primaires décrits dans les Recommandations G.732 et G.733.